

Plan 2

Plan 3

Plan 4

Plan 5

Legend:

- Cheminement piétons-vélos entre l'avenue de l'Honnêteté et les
- Carré - avenue de l'Honnêteté / chemin de la Brissotière
- Places de stationnement - côté sud de l'allée des Jasmis
- Jardins familiaux - Secteur du Breuil
- Carré - rue de l'Hippodrome / chemin rural n°59
- Elargissement du chemin rural n°59
- Aménagement de la voie communale de la Brissotière aux Mesles
- Espace public en cœur d'îlot entre la mairie et la rue des écoles
- Allègement du carrefour de la Marne
- Cheminement piétons-vélos le long de la Rue Mansart
- ~~Carré de la Boite à l'encre~~
- Supprimé
- Aménagement d'une connexion piétonne entre l'allée des Tilleuls et l'allée
- Espace végétal et cheminement piétons-vélos entre l'avenue de la
- et le Sud de la Porte des Arts
- Cheminement piétons-vélos entre la Porte des Arts et la médiathèque
- ~~Elargissement de la rue Roland-Pilon (tronçon)~~
- Supprimé
- Cheminement piétons-vélos entre la rue Marie-Laure et l'allée
- Cheminement piétons-vélos entre l'allée des Acacias et l'avenue d
- ~~Elargissement de la rue Jacques-Monod~~
- Supprimé
- Cheminement piétons-vélos entre l'avenue du Bois Lopin, la rue D
- de Bordeaux
- Accès en cœur d'îlot depuis la rue de la Fourbisserie
- Cheminement piétons-vélos et passage d'une canalisation d'eau p
- entre l'allée du Petit-Buisson et la rue A. Frenouil
- ~~Elargissement de l'avenue de la République et de la rue de Perrin~~
- Supprimé
- Carré - rue Guillaume Louis / Chemin Blanc / Petite Guignardie
- Cheminement piétons-vélos entre la rue Tony Lainé et la rue de l
- Elargissement de la rue de la Thibaulterie
- Cheminement piétons-vélos entre le passage sous la RD910 et le c
- Renards
- Cheminement piétons-vélos entre le hameau du Télégraphe et la
- Prolongement du cheminement piétons-vélos entre les rues Farad
- Cheminement piétons-vélos entre la rue G. de Roberval et le parki
- Elargissement de la Rue Étienne-Cosson
- Création d'une voie nouvelle et d'un franchissement de l'A10 ent
- la Villonnerie, et aménagement d'un bassin de rétention des eau
- Carré - Avenue du Grand-Sud et de la rue Paul-Langevin
- Aménagement d'une liaison douce entre la rue Calder et la rue du
- ligne à grande vitesse Sud-Europe Atlantique
- Dépassement du parking de Sciergny et aménagements liés à la 3ème
- Aménagement de la RD943 entre le chemin de la Couderc et le gr
- Ricciotti
- Aménagements liés à la 3ème voie de l'A10
- Realisation d'un arrêt de bus et d'un accès piétonnier rue de la Fourbisserie

N°	Désignation	Bénéficiaire
1	Cheminement piétons-voies entre l'avenue de l'Homémalie et les Builleries	Commune
2	Canebut - avenue de l'Homémalie / chemin de la Bissomérie	Commune
3	Élargissement de la rue de l'Église / rue de l'Allée des Jastins	Commune
4	Jardins familiaux : secteur du Breuil	Commune
5	Canebut - rue de l'Hippodrome / chemin rural n° 39	Commune
6	Élargissement du chemin de la Bissomérie	Commune
7	Aménagement de la voie communale de la Bissomérie aux Meillers	Commune
8	Espace public en cour d'arrêt entre la marlière et la rue des écoles	Commune
9	Aménagement du canebut de la Marlière	Commune
10	Cheminement piétons-voies le long de la rue Mansart	Commune
11	~~Canebut de Bois-Lopin (0400)~~	~~Commune~~
12	Élargissement de la rue de l'Église entre l'allée du Bréuil et l'allée de la République	Commune
13	Espace végétal et cheminement piétons-voies entre l'allée de la République et le Sud de la Porte des Arts	Commune
14	Cheminement piétons-voies entre la Porte des Arts et la médiathèque	Commune
15	Élargissement de l'allée du Bréuil	Commune
16	Cheminement piétons-voies entre la rue Marie Laurencin et l'allée des Fresnes	Commune
17	Cheminement piétons-voies entre l'allée des Académies et l'avenue de la République	Commune
18	~~Élargissement de la rue Jacques Monod~~	~~Commune~~
19	Cheminement piétons-voies entre l'avenue du Bois Lopin, la rue Duffry et la route de Bordeaux	Commune
20	Accès en cour d'arrêt depuis la rue de la Fourbrière	Commune
21	Cheminement piétons-voies entre l'avenue du Bois Lopin / l'avenue d'implantation d'une probable existante entre l'allée du Petit Buisson et la rue A. Fresnel	Commune
22	~~Élargissement de l'avenue de la République et de la rue P. Guerin (botanique)~~	~~Commune~~
23	Canebut rue Guillaume Louv / Chemin Basse / Chemin du Petit Buisson	Commune
24	Cheminement piétons-voies entre la rue Tony Lainé et la rue de la Thibaudière	Commune
25	Élargissement de la rue de la Thibaudière	Commune
26	Cheminement piétons-voies entre le passage sous la R904 et le chemin des	Commune
27	Cheminement piétons-voies entre le hameau du Télégraphe et la rue Henry Potte	Commune
28	Prolongement du cheminement piétons-voies entre les rues Faraday et Maupas	Commune
29	Cheminement piétons-voies entre la rue G. de Roberval et le parking de Castorma	Commune
30	Élargissement de la Rue Etienne Cosson	Commune
31	Création d'une voie nouvelle et d'un banchement de l'A10 entre les Touches et la Villorrienne, et aménagement d'un fossé de rétention des eaux pluviales	Commune
32	Cheminement piétons-voies entre la rue de la Vallée et la rue du Ball Langreuil	Commune
33	Aménagement d'une liaison douce entre la rue Calder et la rue du Val violet	Commune
34	Ignie à grande vitesse Sud Europe Atlantique	Réseau Ferré de France
35	Déplacement du plan de Scierie et aménagements liés à la mise à jour de la IA10	Confédération de la Caisse d'Alloc. Familiales
36	Aménagement de la RD043 entre le chemin de la Coudré et le giratoire de la Ricordière	Ind'trie et Commerce
37	Aménagements liés à la 3ème voie de l'A10	Cofroute
38	Realisation d'un arrêt de bus et d'un accès piétonnier rue de la Fourbrière	Confédération de la Caisse d'Alloc. Familiales

	Limite de zone ou de secteur
ZONE URBAINES MIXTES	
UA : Centre-bourg	
UR : Rue de Joule	
UC : Zone à dominante d'habitat individuel	
USA : Secteur à dominante d'habitat individuel groupé	
USB : Secteur à dominante d'habitat individuel en forme de bande	
USC : Secteur à dominante d'habitat individuel d'intérêt paysager notamment dans les parcs et jardins	
USD : Secteur à dominante d'habitat individuel d'intérêt paysager dans les zones résidentielles des Landes	
USE : Secteur à dominante d'habitat individuel sans la perspective d'intégration au plan de la banlieue	
UD : Zone mixte en renouvellement urbain	
UUS : Secteur mixte à caractère	
UE : Zone à dominante d'habitat collectif	
UESA : Secteur à dominante d'habitat collectif à grande hauteur	
UESB : Secteur à dominante d'habitat collectif à grande hauteur à caractère résidentiel	
UESC : Secteur à dominante d'habitat collectif de la Forme Bande	
UDE : Zone de hameaux à dominante d'habitat individuel	
UED : Secteur d'hameaux de la Touraine et de l'Alsace	
UEH : Secteur d'hameaux de la Toscane	
ZONE URBAINE SPÉCIALE	
UE : Zone dédiée aux équipements d'intérêt collectif	
UL : Zone dédiée aux équipements culturels, sportifs et de loisirs	
US : Zone dédiée aux équipements et activités sanitaires et sociales	
UBA : Secteur de Pôle actif Léonard de Vinci	
UBS : Secteur dédié aux activités médico-sociales	
UBSB : Secteur dédié aux activités médico-sociales basés sur le rôle du tiers et de la Thérapie	
UBG : Secteur de l'Aqueduc	
UBH : Secteur d'école de formation du CIRCU	
UBI : l'ESPAD	
UX : Zone à vocation économique	
UXA : Secteur dédié aux activités tertiaires	
UXBS : Secteur dédié aux activités tertiaires en centre de ville	
UXD : Secteur essentiellement dédié aux activités tertiaires à dominante sociale et loisirs	
UXE : Secteur essentiellement dédié aux activités artisanales et de l'artisanat	
ZONE A URBANISER	
AUG : Zone à urbaniser à vocation mixte de la Guignardière	
AUV : Zone à urbaniser à vocation économique de la Villonnierrie	
ZONE AGRICOLE	
A : Zone agricole	
Ad : Secteur bâti en production et à la diversification agricole	
As : Secteur d'habitat isolé	
Ag : Secteur agricole non constructible (interdit paysager fort)	
ZONE NATURELLE	
N : Zone naturelle	
Nc : Secteur d'accueil des Equipements d'intérêt collectif	
Ng : Secteur d'habitat naturel	
Np : Secteur de protection méditerranéenne du paysage d'eau potable	
Nr : Secteur d'habitat rural	
Ns : Secteur dédié aux grands parcs	
Nt : Secteur dédié à la préservation de la perspective d'aléas de la Brèche	
Nv : Secteur accueillant des constructions, installations et aménagements de services	

 Emplacement réservé

 Numéro des emplacements réservés sur la liste

Services de localisation en zone U

 Périmètre de localisation de projet et ouvrages publics, installation d'intérêt général et espaces verts à créer ou à modifier

Règles d'urbanisme spécifiques applicables aux constructions

 Marge de recul par rapport à l'axe de la voirie (art. L111-6, CU)

 Marge de recul par rapport à la limite de l'espace public (cf. règlement du PLU)

 Périmètre à l'intérieur duquel la hauteur maximale (HM) des constructions et installations est limitée pour préserver les cônes de vue

HM = Hauteur maximale autorisée en mètres ou en niveaux

	Espace boisé classé existant ou à créer (art. L1151-1, CU)		Espace arboré à protéger (art. L151-19, CU)
	Espace non bâti à préserver (art. L151-19, CU)		
	Arbre remarquable à préserver (art. L151-19, CU)		
	Élément bâti à préserver (art. L151-19, CU)		
P15	Número de l'élément bâti à préserver renvoyant à la liste jointe au rapport de présentation		
	Espace non aedificandi		